



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 22 novembre 2016, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 4'880'000.-, destiné aux travaux de construction pour l'aménagement des locaux, les équipements d'exploitation et le mobilier du nouvel Espace de Vie Infantile – EVE des Menuisiers, sis 8 à 16, rue des Horlogers à Carouge. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. Qu'une somme de CHF 44'000.--, calculée à 2% du coût TTC des travaux de construction CFC 2, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration.

D'amortir le montant de CHF 4'880'000.-- dès l'utilisation du bien estimée à 2018, de la manière suivante :

- Le montant de CHF 4'375'000.-- au moyen de 30 annuités, sous rubrique 54.331.
- Le montant de CHF 505'000.-- au moyen de 8 annuités, sous rubrique 54.331.

**(DA 053-2016) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention**

D'approuver les nouveaux statuts de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge, selon le texte ci-annexé, et faisant partie intégrante de la présente délibération y compris l'ajout d'un alinéa 4 à l'article 26 portant sur le procès-verbal des séances de l'assemblée générale. D'approuver le nouveau règlement sur le financement de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge, selon le texte ci-annexé, et faisant partie intégrante de la présente délibération. D'approuver le nouveau règlement de prévoyance de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge, ci-annexé, et faisant partie intégrante de la présente délibération, en prenant acte que la modification de celui-ci relèvera, à l'avenir, de la compétence du Comité de la Caisse. De demander au Département de préparer le projet de loi nécessaire à la modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

**(DA 054A-2016) Décision prise par 26 oui, 0 non et 0 abstention**

De réaliser les travaux de mise en conformité énergétique du bâtiment et la rénovation des installations techniques de la cuisine de l'Auberge communale. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 397'000.-, destiné à ces travaux. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif de bilan de la commune dans le patrimoine financier.

**(DA 056-2016) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention**

D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant CHF 108'578'017.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'930'000.—, soit net CHF 104'648'017.—) aux charges et de CHF 108'726'671.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'930'000.—, soit net de CHF 104'796'671.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 148'654.— ; De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 39 centimes ; De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 à 100 centimes ; D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2017 jusqu'à concurrence de CHF 38'556'396.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ; D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables ; D'approuver les traitements de CHF 339'030.— (compte 02.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation de CHF 15'000.— (compte 02.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 100'000.— (compte 01.300) indexés au coût de la vie selon l'indice genevois d'octobre 2016.

**(DA 057A-2016) Décision prise par 27 oui, 3 non et 1 abstention**

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à CHF 30.—.

**(DA 058-2016) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'348'000.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine admi-

nistratif (sous la rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"). D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 08.331 dès 2018. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

**(DA 059-2016) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention**

D'approuver l'acquisition de matériel et installations d'exploitation, ainsi que des travaux d'aménagement et d'entretien des installations techniques et des immeubles communaux. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'167'000.- soit de CHF 720'000.- destinés à l'acquisition de matériel, équipements d'exploitation et d'installations techniques et de CHF 447'000.- destinés aux travaux extraordinaires d'entretien. De comptabiliser la dépense de CHF 1'167'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense nette prévue, au moyen d'annuités figurant au budget de fonctionnement, dès 2018, selon les listes annexées à la présente délibération, dont elles font partie intégrante.

**(DA 060-2016) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention**

De procéder à des amortissements complémentaires en 2016 d'un montant total de CHF 8'011'452.78

De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2016 sous les rubriques :

08.332	CHF 624'422.94	35.332	CHF 16'667.38
11.332	CHF 772'884.15	54.332	CHF 195'394.07
14.332	CHF 249'120.00	58.332	CHF 18'867.70
21.332	CHF 1'815'109.13	62.332	CHF 650'165.29
30.332	CHF 1'226'254.76	71.332	CHF 225'705.00
33.332	CHF 247'845.42	72.332	CHF 137'881.00
34.332	CHF 1'824'865.94	74.332	CHF 6'270.00
		<b>TOTAL</b>	<b>CHF 8'011'452.78</b>

D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2016 de CHF 8'011'452.78

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**(DA 063-2016) Décision prise par 31 oui, 0 non et 0 abstention**

Le délai pour demander un référendum expire le 12 janvier 2017.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :



Alain ETIENNE